

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023****N°DCM-2023-066****OBJET :****POLITIQUE DE LA VILLE,
HABITAT, LOGEMENT**

SEMCODA

Autorisation de cession de 12
logements à « Bel Horizon »

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-trois le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 5 septembre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents : M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. PERREAULT représenté par M. MATHIAS - M. JACQUARD représenté par Mme ROBIN - M. MARTINON représenté par M. MORIN - Mme SOUPE représentée par Mme COUTURIER - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. CURNILLON - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme RAVOUX - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : M. POCHON.

Mme Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le courrier de la SEMCODA, en date du 17 août 2023, sollicitant l'autorisation de mettre en vente les douze appartements de l'ensemble immobilier situé 199 rue Bel Horizon ;

Considérant que l'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir leurs logements, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles ;

Considérant que le quota de logement social de la Ville reste inchangé pendant dix années, le temps pour la collectivité de mener d'autres projets d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

AUTORISE la mise en vente par la SEMCODA des 12 logements situés 199 rue Bel Horizon.

Ainsi délibéré le 11 septembre 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : **13 SEP. 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **13 SEP. 2023**



Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.